



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'AUBE

RANDONNEES
MOTORISEES

DECLARATION OU DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ORGANISATION D'UN EVENEMENT MOTORISE SUR UNE VOIE OUVERTE A LA CIRCULATION PUBLIQUE,

(Articles R. 331-18 à R. 331-34 et A. 331-17 à A. 331-23 du code du sport)

Vous comptez organiser un événement motorisé sur une voie ouverte à la circulation publique. La réglementation vous impose de remplir, soit une déclaration, soit une demande d'autorisation précisant le type d'événement envisagé.

PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE ETABLISSANT LA DÉCLARATION

Intitulé du Club organisateur - Nom et prénom du déclarant :

Adresse complète :

--

Code postal :

ville ou commune

Téléphone :

télécopie :

Adresse mail :

@

VOUS SOUHAITEZ ORGANISER (cocher la case correspondante) :

une concentration de véhicules terrestres à moteurs dont le nombre est **égal ou supérieur à 200 véhicules automobiles ou 400 véhicules à moteur de 2 ou 4 roues**, (y compris les véhicules d'accompagnement) – Évènement soumis à demande d'**autorisation** préalable

une concentration de véhicules terrestres à moteurs dont le nombre est **inférieur à 200 véhicules automobiles ou 400 véhicules à moteur de 2 ou 4 roues**, (y compris les véhicules d'accompagnement) – Évènement soumis à **déclaration** préalable

Nom de la manifestation :

--

Date de la manifestation :

--

Type de manifestation :

motos

automobiles

autre (préciser)..

--

MESURES PRISES POUR ASSURER LA SÉCURITÉ DES PARTICIPANTS ET DES TIERS :

Présence de signaleurs OUI NON

Si OUI, désignation précise des points où ils seront placés :

Nombre de signaleurs	Commune ou lieudit	Intersection	
		Désignation voie n° 1	Désignation voie n° 2
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>



Tout signaleur doit être titulaire du permis de conduire en cours de validité.

(**Joindre la liste** comportant les nom, prénom et n° de permis de ces personnes)

Présence de titulaires AFPS OUI NON

Si OUI, nombre de ces titulaires AFPS :

Autres mesures de sécurité (préciser) :

Je soussigné, (nom prénom et qualité du déclarant)

certifie l'exactitude des renseignements portés ci-avant.

Je m'engage à prendre, à ma charge, les frais de service d'ordre exceptionnel mis en place à l'occasion de la randonnée et à assurer les réparations des dommages et dégradations de toute nature causés à la voie publique ou à ses dépendances du fait des participants, des organisateurs ou de leurs préposés ;

Je m'engage à assurer la sécurité des participants et des tiers notamment lors de l'emprunt ou de la traversée des voies à grande circulation ;

Je m'engage à faire respecter les dispositions du code de la route à tous les participants et à leur rappeler les consignes de sécurité ;

Je m'engage à prévenir les maires de toutes les communes traversées de l'heure approximative de passage de la randonnée et du nombre probable de participants ;

Je m'engage à vérifier que les participants mineurs non accompagnés soient munis d'une autorisation parentale écrite ;

Je déclare souscrire, une police d'assurance couvrant la manifestation.

A Le

Cachet et signature

INFORMATIONS PRATIQUES

I - PIÈCES A JOINDRE :

Tout dossier de déclaration ou de demande d'autorisation de concentration présenté par l'organisateur comprend :

- Les modalités d'organisation de la concentration ;
- Dans les cas où l'itinéraire est imposé aux participants, un plan des voies empruntées sur lequel figurent les points de rassemblement préalablement définis (à joindre) ;
- Le nombre maximal de véhicules qui participent à la concentration ainsi que le nombre de véhicules d'accompagnement ;
- Le nombre approximatif de spectateurs attendus ;
- Le recensement des dispositions assurant la sécurité et la protection des participants et des tiers, ainsi que les mesures prises par l'organisateur pour garantir la tranquillité publique pendant toute la durée de cette concentration ;
- Une attestation de police d'assurance souscrite par l'organisateur de la concentration ;
- Le cas échéant, une évaluation des incidences de la manifestation sur les sites « Natura 2000 » (si la liste locale, propre à votre département, impose ladite évaluation aux concentrations de véhicules à moteur).

II - DELAIS DE DEPOT DES DOSSIERS

a) Pour l'organisation d'une concentration de véhicules terrestres à moteur dont le nombre est **inférieur** à deux cents véhicules automobiles ou quatre cents véhicules à moteur de deux ou quatre roues, y compris les véhicules d'accompagnement :

L'organisateur transmet le dossier complet de déclaration de la concentration au préfet territorialement compétent, **au plus tard deux mois avant** la date prévue pour son organisation.

Si la concentration se déroule sur plusieurs départements, le dossier est adressé à chaque préfet de département traversé.

b) Pour l'organisation d'une concentration de véhicules terrestres à moteur dont le nombre est **égal ou supérieur** à deux cents véhicules automobiles ou quatre cents véhicules à moteur de deux ou quatre roues, y compris les véhicules d'accompagnement :

L'organisateur de cette concentration est tenu de transmettre le dossier complet de demande d'autorisation **au plus tard trois mois** avant la date prévue pour son organisation ;

II - AUTORITÉ À LAQUELLE DOIT ETRE TRANSMISE LA DEMANDE D'AUTORISATION :

a- Manifestation ou concentration qui portent sur 20 départements et plus :

Ministère de l'intérieur – Direction de la modernisation et de l'action territoriale -
sous-direction de la circulation et de la sécurité routières – bureau de la sécurité et de la réglementation routières - Place Beauvau - 75800 PARIS Cedex 08

Plus chaque préfet de département traversé.

b- Manifestation ou concentration qui portent sur moins de 20 départements :

Chaque préfet de département traversé.

III - SANCTIONS PÉNALES :

L'article L. 411-7 du code de la route prévoit les dispositions suivantes :

- Le fait d'organiser une course de véhicules à moteur sur les voies ouvertes à la circulation publique, sans avoir obtenu l'autorisation préalable, est puni de 6 mois d'emprisonnement et de 18.000 € d'amende.

L'article R. 331-45 du code du sport prévoit les dispositions suivantes :

- Le fait d'organiser, sans déclaration ou autorisation préalables, une concentration ou manifestation de véhicules terrestres à moteur est puni d'une contravention de 5ème classe (soit 1500 euros maximum) ;
- Le fait, par l'organisateur, de ne pas respecter ou de ne pas faire respecter les prescriptions figurant dans l'autorisation administrative qui lui a été délivrée, est puni d'une contravention de 5ème classe (soit 1500 euros maximum) ;
- Le fait de participer à une concentration ou une manifestation, comportant la participation de véhicules à moteur, non autorisée, alors qu'elle était soumise à autorisation, est puni d'une contravention de 3ème classe (soit 68 euros).

VOS CONTACTS

Préfecture de l'Aube

Cabinet
Bureau du Cabinet
2 Rue Pierre Labonde
CS 20372
10025 TROYES Cedex
Téléphone : 03.25.42.36.92
Fax : 03.25.42.36.58
Mail : ghislaine.bernaudat@aubepref.gouv.fr
ou pref-manifsportives@aubepref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Bar-sur-Aube

18, rue Armand
CS 20052
10201 BAR-SUR-AUBE
Téléphone : 03.25.27.06.19
Mail : spbar.collectiviteslocales@aubepref.gouv.fr

Sous-Préfecture de Nogent-sur-Seine

5, avenue Jean-Casimir Périer
10400 NOGENT-SUR-SEINE
Téléphone : 03.25.39.82.19
Mail :
sous-prefecture-de-nogent-sur-seine@aubepref.gouv.fr